



Oppic

Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT) à Marseille APPEL À CANDIDATURES – 1% ARTISTIQUE



Dans le cadre des travaux de construction de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT) sis 1 place Jules Guesde, 13003 Marseille, l'OPPIC en qualité de maître d'ouvrage mandaté a lancé une consultation, suite à une déclaration sans suite, portant sur la réalisation d'une œuvre du « 1% artistique » en application du décret no 2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et les articles R2172-7, R2172-17 et suivants, L2124-3, R2124-3 et R2161-12 à R2161-20 du code de la commande publique.

L'artiste sélectionné dans le cadre du 1% artistique devra chercher à créer un dialogue fécond entre création artistique et création architecturale, comme le territoire méditerranéen en a déjà connu. Ce dialogue entre art et architecture pourra aussi s'ouvrir à la ville. L'IMVT est conçu comme une grande structure ouverte, support de débats, d'échanges et de créations autour de la ville méditerranéenne. L'œuvre prendra place sur le sommet de cette « étagère », sur la terrasse des étudiants. Cette terrasse haute d'une surface d'environ 400m² est un lieu de convivialité, de rencontre pour les communautés de l'école. Elle est aussi un espace de circulation et d'observation ouvert sur la ville, son territoire et son paysage. L'œuvre participera de ces échanges, elle pourra être visible depuis la place de la Porte d'Aix. L'œuvre, originale, devra être pérenne, matérielle, en totalité ou en partie. Sans présenter l'esquisse d'un projet, l'artiste remettra une note (1 A4 recto) explicitant l'intérêt que suscite pour eux le projet de l'IMVT.

**Limite de remise des candidatures : 22 mars 2021 à 17h00
Budget de la commande : 186 000 € TTC**

L'avis d'appel public à la concurrence n° 21-14447 est disponible au lien suivant : <https://www.boamp.fr/avis/detail/21-14447>

Les candidats sont invités à télécharger gratuitement le dossier du projet architectural et les autres informations relatives aux modalités de participation à cette consultation, depuis la plate-forme de dématérialisation de l'OPPIC (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Il sera également relayé sur les sites du Ministère de la Culture, du Centre National des Arts Plastiques, de la Maison des Artistes et de la FRAAP (Fédération des Réseaux et Associations des Artistes Plasticiens).